

ITEM	DESIGNATION	UNITE	MO	PdR	TOTAL €
ASS	Assainissement	Forfait annuel	N	133,45	50,00
BEP	Branchement eau pluviales (Connexion des cheneaux au réseau collectif)	Forfait	O	364,59	250,00
BRA	Branchement réseau communal Assainissement	Forfait	O	728,59	300,00
BRE	Branchement réseau communal Eau	Forfait	O	546,59	220,00
EAU	Fourniture de l'eau par maison	Forfait annuel	N	96,00	40,00
FSE	Installation Fosse septique (hors matériel)	Forfait	O	1 638,59	680,00
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-

AIDE AUX NOUVEAUX HABITANTS

Afin d'aider les familles désireuses de s'installer sur la commune de Mizoën, la commune prend en charge des travaux de terrassement ou d'aménagement aux conditions suivantes :

Prestation unique pour le foyer,

Prestations réservées à la résidence principale avec engagement de résidence d'une durée minimale de 5 ans,

Prestations :

- Terrassement,
- Adaptation de l'aire extérieure,
- Démolition.

Prestations fournies hors matériel de construction,

Prestations limitées à un montant de 5 000,00 €, équivalent à environ 180 heures de travail ou 12 jours à 2 ouvriers.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : ORGANISATION DU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu les conclusions des réunions de concertation avec les élus, les enseignants, le SIEPAF, les parents d'élèves, au sujet de l'aménagement du temps scolaire

Vu l'avis favorable du Conseil d'école réuni le 26 mai 2014,

DECIDE d'adopter le projet d'organisation du temps d'activités périscolaires applicable à la rentrée 2014/2015 :

- mardi de 14h50 à 16h20, soit une durée de 1 heure 30 minutes,
- jeudi de 14h50 à 16h20, soit une durée de 1 heure 30 minutes.

DIVERS

- Delphine MIALON, Florence GONON et Gilbert MICHEL sont désignés pour s'occuper de l'organisation du « *Grand concours des communes gourmandes* ».

- la commune s'est inscrite au *concours départemental du fleurissement*. Les particuliers ont la possibilité de pouvoir concourir. Une notice détaillée sera bientôt mise à disposition par affichage ou communication par mél.

- Un arrêté municipal *interdit le passage des vélos* sur le chemin du Plateau descendant aux Clots : une signalisation sera mise en place.

-Un *courrier de sensibilisation destiné à tous les propriétaires de chiens* sera diffusé prochainement. En attendant, les employés communaux feront une corvée de nettoyage des crottes sur la voie publique chaque vendredi matin de la saison d'été.